



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
10 novembre 2015
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X (départ à 16h10)
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X (départ à 17h00)
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	Pouvoir à Pascale Brun
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	<i>X sans voix délibérative</i>
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	Pouvoir à Christian Maerten
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	X
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistaient en outre à la réunion :
Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2015
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques
- Aménagement du territoire
- Environnement et transition énergétique

- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le dix novembre à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 23 octobre 2015.

19 conseillers sont présents, 2 conseillers ont donné pouvoir, le quorum est donc atteint.

Jean-François Gouézec est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 septembre 2015

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 22 septembre 2015 a été envoyé à chacun des conseillers. Il reprend le compte-rendu et indique que l'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité sauf le vœu concernant l'intercommunalité qui a été voté à l'unanimité moins l'abstention de Guy Goyon. Il demande si des remarques sont à formuler.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président présente en détail ce point comme suit.

Il rappelle d'abord que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée en juillet 2015 et promulguée le 7 août 2015 et ce par les deux chambres, Assemblée Nationale et Sénat, c'est donc une loi de consensus, sur laquelle un seul recours a été porté, sur la région parisienne.

Le processus de « traduction locale » de la loi s'engage depuis début octobre avec la présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, préparé par M. le Préfet et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 5 octobre, et la diffusion du schéma à l'ensemble des mairies et communautés qui ont deux mois à compter de la date de réception du courrier de M. Le Préfet pour se prononcer.

Il rappelle ensuite qu'Ardes Communauté a délibéré lors de sa séance du 25 juin 2014, par 23 votes pour et deux votes contre (Frédéric Chabrilat, Robert Chazalon), de sorte à indiquer au Préfet son souhait de se regrouper avec des territoires en direction de St Germain et d'Issoire et donc d'éviter d'être regroupé avec le Sancy.

Par cette délibération, le Président indique donc qu'il lui était légitime de rencontrer les présidents de communauté du Pays d'Issoire pour émettre un vœu à l'attention de M. Le Préfet. Il rappelle que ce vœu, préalable à la CDCl, a été validé par Ardes Communauté avec une abstention, le 22 septembre 2015 et redonne lecture du texte :

« Vœux sur les orientations du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Puy-de-Dôme

Les Présidents des huit communautés de communes, qui composent le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, se sont réunis le 5 septembre 2015 à Sauxillanges, pour évoquer l'opportunité d'une proposition commune à Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme, ceci dans le cadre de son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après avoir échangé, les huit présidents d'EPCI du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud proposent à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme qu'il prenne en considération leur désir commun de constituer à l'échelle du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud une communauté de communes ou d'agglomération autour de la Ville d'Issoire.

Toutefois, eu égard au travail préparatoire très important que suppose l'harmonisation des budgets, de la fiscalité et des services à la population des 93 communes concernées, les élus communautaires du Pays ne cautionnent ce regroupement, que sous réserve qu'il ne prenne effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2020. Ils demandent par conséquent que cette date soit expressément mentionnée dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à venir, et dans l'arrêté préfectoral de périmètre qui en découlera. »

Ce vœu comprenait donc :

- L'accord sur un périmètre, celui du Pays.
- Une demande au Préfet de report à 2020, au lieu de 2017.
- Deux hypothèses statutaires, celui de la communauté de communes, mais aussi celui potentiel de communauté d'agglomération.

Sur ce dernier point, le Président indique que le choix du statut relèvera du choix des élus en fonction des compétences qu'ils choisiront pour la future intercommunalité et qu'il n'y aura vraisemblablement aucune objection de M. le Préfet.

Il expose ensuite les prescriptions du projet de Schéma à l'échelle départementale :

- Il est construit sur une nouvelle conception de l'Intercommunalité intégrant, au-delà de l'intercommunalité de projet, la notion d'intercommunalité de gestion permettant une meilleure mutualisation.
- Pour ce faire il prend en compte les notions de centralité et de pôle d'attractivité,
- En fonction des compétences choisies en plus de celles qui leurs sont automatiquement attribuées par la loi, les nouveaux périmètres d'EPCI agiront de fait sur le devenir des syndicats dont les territoires interfèrent en tout ou partie avec eux.

Il poursuit l'exposé en indiquant que les 43 périmètres d'EPCI évoluent en 14 projets de nouveaux périmètres :

- Tenant compte des orientations démographiques de la loi et adaptations possibles au seuil de 15 000 habitants.
- Avec une approche territoriale s'appuyant sur le constat :
 - o de la particularité de Clermont Communauté, centre du département, pouvant envisager sa transformation en communauté urbaine sans élargissement de périmètre,
 - o de villes moyennes (Issoire, Riom, Thiers et Ambert) structurant autour d'elles des bassins de vie.
 - o De secteurs ruraux dont certains revêtent néanmoins un caractère péri-urbain.
- Avec une approche visant à une plus grande solidarité financière, les écarts de potentiels fiscaux entre deux communautés de communes (hors Clermont Communauté) passant de 1 à 14 aujourd'hui à un écart de 1 à 4 au sein des 13 projets de communautés concernés (hors Clermont Communauté).

Le Président précise que le seuil est bien de 15000 habitants, et peut être ramené à 5000 habitants, si la moitié des communes sont en zone de montagne. Il indique donc que dans tous les cas, Ardes Communauté ne peut rester seule.

Il explicite par ailleurs que la solidarité financière s'exprimera par une meilleure répartition des richesses.

Il commente ensuite l'extrait du SDCI Projet « n°5 » (CC Ardes Communauté (- La Godivelle) + CC Bassin Minier Montagne + CC Coteaux de l'Allier + CC Couze Val d'Allier + CC Issoire Communauté + CC Lembron Val d'Allier + CC Pays de Sauxillanges + CC Puys et Couzes)

Il précise que ce projet est une proposition du Préfet, réalisée après consultation des élus locaux par Madame la Sous-Préfète.

Il donne lecture du schéma :

Population :

La future communauté de communes regrouperait 56 214 habitants et les 8 communautés de communes constituant le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (hors la commune de La Godivelle, membre de la CC Ardes Communauté), soit 92 communes.

Nombre de communes (dont zone de montagne)	Population 2015 (et pop. municipale)	Densité démographique	Nombre de sièges au conseil communautaire*
92 (44)	56 214 (54 626)	53,44 hab. /km ²	127

**Simulation hors accord local*

Le Président précise à ce moment que l'accord local sur le nombre de siège est toutefois encadré et qu'il peut y avoir 116 sièges au minimum et 145 au maximum. Ceci permet toutefois que chaque commune soit représentée par un élu. Il poursuit ensuite la lecture :

C'est un territoire dynamique en terme démographique qui attire de nombreux ménages aspirant à habiter à la fois dans un cadre rural et à proximité des centres urbains, cette dynamique étant plus portée par les autres communes du territoire qu'Issoire.

Approche territoriale :

Un espace géographique porteur d'identité : Géographiquement, cet espace est constitué de la plaine de l'Allier, véritable axe central grâce à l'autoroute A75 et la rivière Allier, des contreforts du Sancy et des contreforts du Livradois. Cet espace est aussi structuré autour du pôle urbain d'Issoire, situé à proximité de l'agglomération clermontoise, véritable métropole locale, centre naturel de ce bassin de vie. L'analyse des aires urbaines (INSEE 2010) montre d'ailleurs la présence sur le territoire d'un seul grand pôle constitué par les communes d'Issoire et de Perrier et d'un pôle plus modeste sur Brassac les Mines. Des bassins de vie secondaires existent tels Champeix, Sauxillanges, Ardes, St Germain Lembron qui fonctionnent en complémentarité avec Issoire, véritable centralité administrative et économique.

Un espace économique et social cohérent : La vallée de l'Allier constitue la zone d'activité et d'emploi majeure du bassin. Les flux quotidiens liés à l'emploi, les services et la scolarité montrent une attractivité d'Issoire sur l'ensemble des 8 communautés de communes. En effet, Issoire regroupe les entreprises importantes du bassin en raison de sa situation géographique, à proximité de l'autoroute et de la voie ferrée. Ces entreprises à forte orientation industrielle (métallurgie, aéronautique) sont constitutives de l'identité du territoire et sont dynamiques. Le nombre d'emplois salariés sur Issoire par rapport au nombre d'actifs (11 000 emplois pour environ 6 000 actifs) montre qu'Issoire capte la majeure partie des actifs des communes voisines (parfois jusqu'à 50%).

S'agissant des services, Issoire regroupe les équipements les plus importants : établissements de santé de court et moyen séjour, spécialistes, hypers et supermarchés, collèges et lycées, équipements culturels (cinéma, salles de spectacle, centre nautique, stades, école de musique, médiathèque), services administratifs (sous-préfecture, pôle emploi, inspection académique, agence territoriale de la DDT, groupement de gendarmerie, trésorerie, ..).

Une intercommunalité au niveau du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (PIVAS) permettrait un partage de la richesse économique et une véritable solidarité financière du territoire qu'un découpage intermédiaire ne permet pas.

Bernard Veissière précise qu'« un découpage intermédiaire » signifierait deux à trois communautés sur le territoire. Il précise alors qu'un regroupement Ardes Communauté / Lembron Val d'Allier ne serait pas possible car le seuil démographique ne serait pas atteint. Il ajoute que deux ou trois communautés à l'échelle du Pays signifierait une communauté avec Issoire et les autres sans. De ce fait, une différence significative de richesse entre collectivité serait maintenue.

Il reprend l'exposé :

Un espace de coopération pertinent et effectif : Ce bassin de vie, comprenant les 8 communautés de communes (moins la commune de La Godivelle), est actuellement constitué en pays depuis décembre 2004 et dispose d'un SCOT depuis 2012. De nombreux projets ont été menés sur tout le territoire au bénéfice des habitants tant en termes de services qu'en termes de développement économique (FJT d'Issoire, EHPAD de Champeix, Centre touristique d'Ardes communauté,...). Les élus ont donc une habitude de travail en commun sur des sujets majeurs pour le développement de ce territoire.

Quelques exemples : les grands équipements structurels de loisirs sur Issoire ont été cofinancés par l'ensemble des collectivités (cinéma, centre nautique, école de musique, ..). En matière de tourisme, un projet d'office de tourisme intercommunautaire est en cours afin de mieux valoriser le patrimoine exceptionnel de ce secteur du département, une action Pays d'Art et d'Histoire a été développée.

Dans le domaine du logement, le Pays a été à l'initiative d'une forte mobilisation sur le programme Habiter mieux.

Ce périmètre est donc pertinent pour mutualiser et permettre de dégager des moyens financiers, techniques et humains pour un meilleur service à la population. Tous ces arguments semblent donc plaider naturellement en faveur d'un regroupement en une seule communauté de communes des 8 communautés de communes actuellement existantes.

Approche financière :

Ce projet permettra d'accroître fortement la solidarité financière entre communautés de communes au bénéfice principal des CC des Coteaux de l'Allier, du Pays de Sauxillanges et des Puys et Couze qui comptent parmi les plus faibles du département à ce jour.

L'ensemble composera une nouvelle structure dont le potentiel fiscal est parmi les plus forts du département et nettement supérieur à la moyenne.

Collectivité	Type de fiscalité	Population DGF	Potentiel fiscal	Pot. Fiscal / hab.	Pot. Fiscal moyen / hab *
Issoire Co.	FPU	17 453	17 168 193	983,68	198,51
Coteaux de l'Allier	FPU	4 035	290 962	72,71	198,51
Pays de Sauxillanges	FPU	7 677	595 968	77,63	198,51
Bassin Minier Montagne	FPU	7 531	860 806	114,30	198,51
Couze Val d'Allier	FPU	5 951	575 851	96,77	198,51
Lembron Val d'Allier	FPU	8 315	735 556	88,46	198,51

Puys et Couze	FPU	6 247	480 151	76,86	198,51
Ardes Communauté (- <i>La Godivelle</i>)	FPU	2 564	377 510	147,23	198,51
Nouvelle structure	FPU	59 773	21 084 997	352,75	232,20

* Moyenne des potentiels fiscaux des EPCI de même catégorie dans le département

Les taux de fiscalité appliqués sont plutôt homogènes parmi les huit communautés. A la seule exception des taux significativement supérieurs pour la Communauté d'Ardes, les taux de TH sont compris dans une fourchette de 10% et ceux de CFE de 25%.

Collectivité	Taux TH	Taux FB	Taux FNB	Taux CFE
Issoire Co.	9,02	0,00	4,49	23,68
Coteaux de l'Allier	9,00	0,00	3,32	22,76
Pays de Sauxillanges	8,93	0,00	3,20	21,44
Bassin Minier Montagne	9,40	0,50	2,78	23,40
Couze Val d'Allier	9,00	0,00	3,17	20,08
Lembron Val d'Allier	8,94	0,00	3,24	21,39
Puys et Couze	9,80	0,94	7,44	25,37
Ardes Communauté	13,00	2,68	15,52	26,75
Ecart Taux mini / taux maxi	46%	NS	458%	33%

Taux votés pour l'exercice 2015 (DRFiP)

Le Président indique que les taux de fiscalité sont sensiblement élevés sur Ardes Communauté et que la fusion amènerait un lissage des taux sur l'ensemble du pays et de ce fait une baisse pour le secteur d'Ardes.

Il indique que si les taux de l'intercommunalité baissent, soit il peut être choisi que les habitants payent moins, soit il peut être choisi de maintenir la contribution des habitants en augmentant de façon transparente les impôts communaux.

Ayant fini l'exposé, le Président propose d'ouvrir le débat. Il termine son propos en indiquant qu'il sait que cette réforme engendre des questions, voire des inquiétudes. Il ajoute que le Maire d'Issoire a écrit à l'ensemble des maires du Pays et que le Président du Pays lui a répondu. Bernard Veissière précise qu'il ne se serait autorisé à écrire aux maires des autres communautés mais qu'il a pensé utile d'apporter par courrier aux mairies d'Ardes Communauté des éléments d'informations.

Robert Chazalon demande quel est l'avenir du Pays. Le Président indique que le Pays et la future commune proposée ayant le même périmètre, le Syndicat « Pays » sera dissout et intégré à la communauté.

Il précise que les sommes portées par le Pays seront également intégrées au Pays (7 millions d'euros du P.I.G. Habitat, 3.5 millions d'euros de Leader).

Jean-Louis Lenègre demande à Bernard Veissière d'expliquer ce qu'est le Leader. Bernard Veissière indique qu'il a été réélu en tant que Président du Groupe d'Action Local (G.A.L.) qui pilote localement les fonds Leader. Ces fonds sont issus des fonds européens et destinés à financer des actions publiques ou privées dans les territoires ruraux. Il précise que l'ancien programme avait été doté de 1 700 000 € puis d'une rallonge et que le nouveau programme sera doté de plus du double soit 3 500 000 €. Le Président indique que le programme Leader a, par exemple, financé le cinéma d'Issoire, le groupement commercial à Chidrac, des actions culturelles. Il ajoute que le futur programme, plus doté, devrait permettre d'aller plus significativement sur l'investissement.

Alexandre Duboc indique que ce fonds est intervenu sur plusieurs projets portés par Ardes Communauté : la M.A.M., la presse, le site Internet, le projet « Partageons le Cézallier », la démarche culturelle, le portage de produits locaux,...

Guillaume Rousset complète en précisant les trois axes du futur programme : la plus value économique, les services et le développement durable.

Bernard Veissière indique qu'il entend les inquiétudes générées par cette réforme, que ce soit au niveau des personnels ou des élus. Pour les personnels, il pense que des économies d'échelles peuvent être faites, ce qui ne signifie pas que le nombre d'agents va baisser, mais qu'avec les mêmes agents, on pourra faire plus. Il indique que tous les agents ne feront pas forcément le même métier qu'ils faisaient avant la réforme et que des formations seront nécessaires. Concernant les élus, Bernard Veissière rappelle que chaque commune sera représentée au moins par un élu. Jean-Louis Lenègre conclut que cela signifie que dans le futur conseil communautaire les élus ruraux seront majoritaires.

Revenant sur les récents courriers, le Président explique que Bertrand Barraud est contre le projet de SDCI. Pascale Brun indique que ce n'est pas le cas, et que Bertrand Barraud souhaite un report à 2020 de l'entrée en vigueur. Elle précise qu'il n'y a pas de garantie, que les compétences ne sont pas fixées (par exemple, quid du déneigement ?) et qu'il faut prendre le temps de préparer cela.

Bernard Veissière indique aussi que l'un des arguments développés par la Mairie d'Issoire est également que la situation financière de la ville d'Issoire nécessiterait l'intervention d'Issoire Communauté pour s'améliorer et que cette intervention ne serait pas possible dans le cadre d'une grande intercommunalité. Ceci amène donc Issoire à être contre le S.D.C.I.

Pascale Brun réitère le souhait qu'un report à 2020 soit demandé. Bernard Veissière indique que la loi ne le permet pas et que M. le Préfet l'a bien indiqué lors de la C.D.C.I., la consultation des conseils municipaux et communautaires sur le S.D.C.I. porte sur le périmètre et non sur le délai.

Le Président rappelle que le vœu demandant le report à 2020 a été fait avant la C.D.C.I. et que la réponse a été donnée. Il indique que M. Barraud semble désormais d'accord sur le périmètre.

Pascale Brun indique avoir des éléments juridiques qui permettent un report. Le Président indique ne pas avoir ces éléments et que la loi ne le permet pas. Guillaume Rousset répète que le Préfet l'a clairement dit lors de la C.D.C.I.

Pierre Coupelon estime que ce débat n'a pas lieu d'être et que le courrier de Jean-Paul Bacquet explique bien le contexte.

Bernard Veissière rappelle, sur le délai, que la loi prévoit des délais pour la mise en œuvre des compétences. Si aucun travail préparatoire n'est fait, dans un premier temps, la grande communauté doit cumuler toutes les compétences des EPCI préalables. Elle a ensuite 1 ou 2 ans

pour choisir si elle souhaite assumer ces compétences et définir l'intérêt communautaire. Il indique que d'autres compétences viendront ultérieurement comme l'eau et l'assainissement en 2020.

Frédéric Chabrilat indique que les communautés n'ont pas de dépenses en matière d'eau et d'assainissement donc que cela ne change rien. Bernard Veissière indique que c'est un transfert de compétence obligatoire à l'horizon 2020.

Pascale Brun demande comment sera géré le déneigement. Le Président répond que ce sera décidé par les élus, dans la phase de préparation de la fusion, dans l'année 2016.

Bernard Veissière rappelle que le vœu émis par Ardes Communauté en juin 2014 a été entendu puisque le regroupement va bien vers Saint Germain et Issoire. Il rappelle que pendant l'été, d'autres propositions avaient été faites par des élus d'autres territoires par exemple pour un regroupement d'Ardes Communauté avec Puys et Couze (Champeix) et que cette proposition non souhaitée par les élus locaux d'Ardes Communauté n'a pas été reprise par le Préfet.

Guillaume Rousset indique que le comité syndical du Pays a voté pour le schéma avec 3 votes contre (délégués d'Issoire Communauté) et 3 abstentions (délégués du Pays de Sauxillanges). Il ajoute que par ailleurs, les élus du comité syndical ont validé à l'unanimité la méthode de préparation de la fusion élaborée par les équipes techniques.

Pascale Brun pense toutefois que c'est trop rapide. Jean-Louis Lenègre expose qu'il n'était pas forcément convaincu au début mais que si personne n'est d'accord, les choses seront imposées.

Bernard Veissière demande si le périmètre convient. Il précise que si l'on vote contre, il faut proposer une alternative à la C.D.C.I. Il indique qu'il n'a pas connaissance de contre-projets.

Pascale Brun indique que le périmètre a déjà été délibéré. Bernard Veissière indique qu'il s'agissait d'un vœu et qu'il convient de s'exprimer à nouveau, sur la demande du Préfet.

Emmanuel Correia revient sur la compétence de déneigement : comment cela se passe-t-il au 1^{er} janvier 2017. Guillaume Rousset répond que les compétences sont cumulées dans un premier temps. Emmanuel Correia demande ce qu'il se passe si la communauté ne le reprend pas. Alors il peut être décidé d'un retour de compétences aux communes mais que si cela est acceptable et tenable. Bernard Veissière précise que le déneigement sur Ardes Communauté coûte environ 80 000 €, ce qui pèse sur le budget d'une collectivité de 2 000 habitants mais est marginal sur une communauté de 54 000 habitants.

Christian Maerten prend la parole et explique qu'il serait préférable de bien préparer la fusion en 2016 pour l'entrée en vigueur en 2017, puisque c'est l'échéance actuellement permise par la loi. Il lui semble plus sain de donner les perspectives rapidement de sorte à ne pas avoir une communauté qui gère tout de manière disparate pendant 2 ans. Il pense qu'il vaut mieux accélérer le rythme de travail.

Bernard Veissière exprime sa conviction autour du projet proposé par M. le Préfet. Il précise qu'il pense bien à l'intérêt du territoire et qu'il n'a en ce qui le concerne aucune ambition électorale ou personnelle mais qu'il souhaite arrêter sa carrière d' élu en continuant à préparer l'avenir du territoire.

Guillaume Rousset indique que Lembron Val d'Allier a voté le schéma à l'unanimité et que ce serait mal venu de voter contre le schéma alors qu'il reprend les demandes du territoire. Il ajoute qu'il pense nécessaire d'y aller dans un esprit optimiste et de voter pour le S.D.C.I.

Pascale Brun indique qu'elle a vu Pierre Ravel, président de Lembron Val d'Allier, et que le conseil n'a pas pris sa décision et va redélibérer. Bernard Veissière pense que cette affirmation de Pascale Brun est fautive et donne lecture de la délibération de Lembron Val d'Allier.

Pascale Brun demande pourquoi on ne peut pas inscrire à la délibération un report à 2020, quels seraient les risques. Christian Maerten répond qu'il n'y a pas de risques mais que cela n'est pas un élément que le Préfet soumet à la discussion des élus puisque le délai est fixé par la loi.

Pascale Brun donne lecture de la délibération de la commune d'Augnat qui a voté contre le S.D.C.I.

Bernard Veissière interroge l'assemblée sur la conduite à suivre. Il précise que si Ardes Communauté ne délibère pas, elle sera considérée comme d'accord avec le S.D.C.I. et que si elle vote contre, elle doit proposer une autre alternative.

Le Président propose au vote le même texte que la communauté de communes de Lembron Val d'Allier, à savoir :

« Le 5 octobre dernier, le Préfet a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département du Puy-de-Dôme qu'il a élaboré.

Le projet de schéma prévoit les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre proposant de passer de 44 EPCI (43 communautés de communes et la communauté d'agglomération « Clermont Communauté ») à 14 intercommunalités respectant les dispositions légales relatives aux seuils démographiques. En matière de rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux, le projet entraînerait la dissolution de droit de 21 syndicats et la dissolution ou la réduction de périmètre de 38 autres syndicats.

Pour notre communauté de communes :

Extraits du projet du préfet

« La future communauté de communes regrouperait 56 214 habitants et les 8 communautés de communes constituant le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (hors la commune de La Godivelle, membre de la CC Ardes Communauté), soit 92 communes. »

« C'est un territoire dynamique en terme démographique qui attire de nombreux ménages aspirant à habiter à la fois dans un cadre rural et à proximité des centres urbains, cette dynamique étant plus portée par les autres communes du territoire qu'Issoire. »

« Une intercommunalité au niveau du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (PIVAS) permettrait un partage de la richesse économique et une véritable solidarité financière du territoire qu'un découpage intermédiaire ne permet pas. »

« Ce périmètre est donc pertinent pour mutualiser et permettre de dégager des moyens financiers, techniques et humains pour un meilleur service à la population. Tous ces arguments semblent donc plaider naturellement en faveur d'un regroupement en une seule communauté de communes des 8 communautés de communes actuellement existantes. »

Après en avoir délibéré et par X votes contre, X abstentions et X voix pour, le Conseil valide le schéma tel que présenté par le Préfet, cependant l'assemblée souhaite disposer de délais suffisants pour conduire une mise en œuvre cohérente et partagée de cette nouvelle structure.

Le Président passe au vote. Le projet de délibération est validé par 16 voix pour, 3 votes contre (Pascale Brun, Cyril Portefaix, pouvoir à Pascale Brun, et Frédéric Chabrilat) et 2 abstentions (Robert Chazalon et Jacques Morel).

En raison des impératifs horaires d'Emmanuel Correia, maire d'Anzat, le Président propose de traiter le point sur la station service.

Station service d'Anzat le Luguet

Bernard Veissière expose l'évolution depuis la dernière séance

Lors du dernier conseil, il avait été acté de travailler à la vente de la station-service à la commune d'Anzat-le-Luguet. Cet élément a été chiffré et présenté au Conseil Municipal d'Anzat-le-Luguet par le Président le 2 octobre dernier.

Après débat, cette solution n'a pas été jugée pertinente.

De fait, Ardes Communauté reste propriétaire et gestionnaire de la station-service d'Anzat-le-Luguet (en direct ou par délégation)

Il indique qu'il y a deux hypothèses :

1) Hypothèse 1 : le repreneur accepte de gérer la station

Alors, il n'est pas judicieux d'équiper la station en 24/24 au vue des coûts. Pour attendre la reprise (en mai 2016 ?), un système de permanence peut être trouvé de sorte à maintenir un service minimum. La reprise serait formalisée lors des séances prochaines.

2) Hypothèse 2 : le repreneur confirme ne pas vouloir gérer la station.

Il est alors proposé de revenir à la solution envisagée au conseil du 28 juillet :

Ardes Communauté pourra être maître d'ouvrage de la mise en place d'un automate 24/24 sur ladite station.

Pour cette opération, sous réserve de financement, il est proposé de retenir Madic pour un montant de 38178 € H.T.(hors négociation) et de solliciter toute subvention possible.

Pour les aspects financiers, les hypothèses de financement sont peu maîtrisables et très variables...

... de la situation très optimiste

FISAC	20 %
Leader ou autres	60 %
Fonds de concours :	10 %
Reste à A.Cté :	10 %
Soit :	3817.80 €

... à la moins optimiste

Subvention : 0 %
Fonds de concours : 50 %
Reste à A. Cté : 50 %
19089.00 €

(En effet, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »)

Ces éléments exposés, le Président demande à l'assemblée ce qu'il faut faire.

Emmanuel Correia indique que quelle que soit l'hypothèse de financement, la commune est d'accord payer sa part. Bernard Veissière indique qu'il faudra le délibérer.

Jean-Louis Lenègre regrette que la communauté soit, selon lui, prise en otage. Il redit sa position : il faut vendre la station à la commune. Il indique que c'est un privilège qui est fait aux habitants d'Anzat.

Emmanuel Correia indique que la station sert aux habitants d'Anzat et aux gens de passage. Frédéric Chabrilat pense que les gens de passage ne doivent pas représenter un flux conséquent.

Emmanuel Correia ne comprend pas pourquoi la station n'a pas été équipée en automate dès le début. Bernard Veissière rappelle que l'enjeu était le maillage du territoire en équipement de station-service et aussi le soutien au commerce local, d'où le choix de la gestion de la station en D.S.P. et donc sans automate.

Christian Maerten indique que le problème est financier pour Ardes Communauté, il faut donc selon lui poursuivre la recherche de subventions avant d'agir.

Patrick Pelissier demande quel est le délai de réponse pour arriver à la solution la plus optimiste. Bernard Veissière indique que les délais ne sont pas connus mais que 6 mois est un minimum.

Pascale Brun demande pourquoi les commerçants ne souhaitent pas tenir la station ? Emmanuel Correia indique qu'un nouveau boulanger devrait arriver en décembre et un repeneur pour le restaurant en mai. Il répond qu'il s'agit d'un problème de compatibilité entre les activités de restauration et celle du carburant.

Françoise Pelissier pense que l'ouverture de la station pourrait se faire en dehors des horaires de repas pour maintenir le service. Elle ajoute que le fait de se servir en libre service résout le problème, le commerçant n'ayant alors qu'à encaisser. Emmanuel Correia pense que cela n'est pas adapté aux gens de passage. Il ajoute que si la station a été faite pour les 189 habitants d'Anzat, cela apparait comme un luxe mais que le passage est important.

Marie Thérèse Balme du Garay indique que c'est un privilège en effet mais qu'il faut la faire tourner.

Emmanuel Correia demande si une solution transitoire peut être trouvée.

Bernard Veissière conclut en proposant au conseil :

- De n'équiper la station en automate 24/24 que lorsque le financement sera assuré
- D'étudier toute possibilité juridique pour que la commune gère de façon temporaire la station.

Accord unanime.

Le maire d'Anzat-le-Luguet quitte l'assemblée et donne pouvoir à Bernard Veissière pour la fin de la séance.

Services et vie locale

- Projet d'évènementiel culturel territorial

Guillaume Rousset indique que la commission Services et vie locale réunie le 27 octobre dernier et a reçu l'association Ces Alliés représentée par Marc Deloison, trésorier, Olivia Chastel, coordinatrice pour la présentation d'un projet d'évènementiel itinérant sur le territoire « Les Couzeries ».

Ce projet constitue un élément fédérateur des acteurs locaux et un élément d'attractivité et d'image du territoire. Il s'agit de valoriser le territoire, ses paysages en apportant sur 4 jours des productions artistiques amateurs et professionnelles sur différents endroits du territoire.

Guillaume Rousset présente le budget (hors valorisation), qui se positionne à 36 000 € dont :

12000 € de prestations artistiques,

12000 € de prestations d'organisation

12000 € de prestations techniques et logistiques

Il indique que le financement reste prévisionnel et que la contribution d'Ardes Communauté serait de l'ordre de 7500 €.

Il indique qu'à l'issue de la présentation, les membres de la commission :

- Ont noté le sérieux du projet
- Ont souhaité donner un avis positif pour un soutien de principe à l'organisation de cet évènement
- Ont également souhaité que de la souplesse soit trouvée sur le portage de ce projet (Ardes Communauté, association, les deux ?...) dès lors que cela permettra de mobiliser des financements extérieurs. Nota : dans cet esprit et dans le cadre de la délégation faite au Président pour les demandes d'aides financières, une demande de réserve parlementaire auprès de la Députée Danielle Auroi a été déposée pour un montant de 6000 €.
- Ont proposé que Marc Deloison, membre de l'association et par ailleurs élu à Ardes, soit le référent de ce projet pour faire l'interface avec Ardes Communauté.

Guillaume Rousset propose donc de suivre l'avis de la commission.

Pascale Brun estime que donner 7000 € est trop. Guillaume Rousset rappelle que le développement des évènementiels avait été acté dans le cadre du schéma culturel et estime que les propositions extérieures sont trop rares pour être rejetées. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'un engagement ferme mais bien de s'autoriser à avancer.

Jean-Louis Lenègre demande si c'est inclus dans le budget culture. Guillaume Rousset rappelle que jusqu'ici le budget culture est dévolu à la saison culturelle pour 25 000 € environ.

Frédéric Chabrilat s'étonne que les producteurs locaux soient nommés comme partenaires.

Bernard Veissière propose de passer au vote.

Les propositions sont validées par le conseil par 16 voix pour, 3 contre (Pascale Brun, Cyril Portefaix, pouvoir à Pascale Brun, et Frédéric Chabrilat) et 1 abstention (Françoise Pelissier, qui estime que le projet est trop coûteux).

Pascale Brun explique son vote par le fait que les manifestations sont trop centrées à Ardes. Alexandre Duboc indique qu'Augnat a eu chaque année un spectacle de musique (en 2015 et en 2016) et que l'évènementiel proposé est itinérant donc a vocation à passer sur les communes qui s'impliqueraient dans son accueil.

- Actions Patrimoine

Guillaume Rousset rappelle que le diagnostic qui vient d'être effectué par Pauline Guillemin a permis de mettre en lumière un certain nombre d'atouts, de faiblesses, d'opportunités et de

menaces concernant les questions de la connaissance, de l'appropriation et de la valorisation des patrimoines d'Ardes Communauté.

Dans le cadre du schéma de développement culturel, quatre actions ont été mises en exergue pour une mise en œuvre et une réalisation au cours des deux ans à venir, de l'automne 2015 à l'automne 2017 :

1) Les journées de sensibilisation

Les journées de formation seront ouvertes à tous mais une communication ciblée à destination de toutes les personnes sensibilisées ou porteuses de projets patrimoniaux (agents communaux et intercommunaux, élus, associations, habitants ...) sera faite.

Elles auront pour but :

- De sensibiliser à la notion de patrimoine et à sa compréhension.
- De pouvoir répondre à toutes les questions que se posent les acteurs en présence, en matière de connaissance, d'appropriation, de restauration ou de valorisation.
- De connaître les acteurs institutionnels et de comprendre leurs rôles, afin de pouvoir mieux travailler ensemble.
- De « former » au montage de dossiers de subventions et connaître les fonds mobilisables

Elles consisteront en la mise en place de 4 ateliers thématiques d'une demi-journée

Les intervenants pourront être, selon les thématiques :

- Le Pays d'Art et d'Histoire
- Le Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne
- La cellule Patrimoine et ethnologie, ainsi que les archives du Conseil Départemental
- La DRAC
- Des acteurs associatifs (Fondation du Patrimoine, C.A.U.E,...)

Planification :

- 1 atelier par semestre dès le 2^{ème} semestre 2015

Budget : 1000.00 € (rémunération éventuelle des intervenants, défraiement, communication, etc).

2) La toponymie du territoire

La toponymie est l'étude des noms propres désignant les lieux. Outre l'étude des noms de lieux habités (villes, bourgs, villages, hameaux) ou non habités (tels certains lieux-dits), la toponymie peut étudier également les noms liés au relief, aux cours d'eau, aux voies de communication,...

Pour chaque nom de lieu, la toponymie se propose de rechercher son ancienneté, sa signification, son étymologie, ses rapports avec la langue parlée ou avec des langues disparues.

Le travail sur la toponymie du territoire pourrait prendre la forme suivante :

- Identifier une dizaine de nom de lieux dont on connaît l'origine et l'histoire, soit dans les documents collectés à l'occasion du stage, soit par un travail complémentaire, soit dans les connaissances rassemblées au sein du Pays d'Art et d'Histoire.
- Sur cette base, lancer à chaque trimestre, un jeu d'écriture en partenariat avec Ces Alliés, la maison de Pays etc, pour que les publics imaginent des étymologies possibles

- La réponse pourrait être donnée sur place lors d'une animation spécifique (visites, atelier, etc...) puis publiée dans le numéro suivant de Couz'Toujours et les supports communautaires.

Planification :

- 1 par trimestre à compter du 1^{er} trimestre 2016

Budget : 500.00 € / trimestre : 2000 €

3) Les journées du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication et offrent plus de 26000 animations à près de 12 millions de visiteurs. Elles bénéficient d'une très forte audience médiatique (presse écrite, télévisuelle et web)

Il est donc important qu'Ardes Communauté participe à cet événement de renommée nationale et européenne.

L'action consistera à :

- Bâtir un programme d'animations pour le weekend, composé de :
 - o Expos, conférences, animations, visites organisées et commentées de villages et de sites patrimoniaux
 - o Relais de communication des initiatives communales et associatives
 - o Forum associatif
 - o Spectacle de lancement de saison, si possible dans un lieu patrimonial,...
- Intégrer la promotion nationale des Journées européennes du patrimoine

Planification :

- Troisième week-end de septembre 2016 et 2017

Budget : 4000.00 € (Guillaume Rousset indique qu'il s'agit aussi de regrouper des éléments se faisant déjà et prélevés sur le budget culture).

4) Le patrimoine pour les jeunes

A l'école, l'étude du patrimoine s'articule avec les programmes d'histoire, de géographie, d'éducation civique et morale, de français, des enseignements artistiques et du travail sur l'environnement.

L'objectif principal d'un projet d'éducation au patrimoine est d'amener les élèves à comprendre que les espaces, les lieux, les bâtiments, les citoyens ont une histoire qui évolue.

Le travail sur le patrimoine permet une approche concrète de l'histoire, mais aussi de la géographie, des arts, de la littérature et même des objets techniques (ordinateur, appareil photos numériques...).

Cette action pourra se mener au sein des TAP, en faisant du patrimoine la thématique principale de l'année scolaire 2016/2017, et dans les écoles, en faisant appel à des intervenants dans différents domaines ou en s'inscrivant dans des dispositifs existant (ex. : la classe et l'œuvre - concours j'aime mon patrimoine)

Planification :

- Elaboration complète de l'action : Année 2015/2016
- Mise en œuvre : Année 2016/2017

Budget : 3000.00 €

- Interventions : 2500 €
- Frais divers : 500 €

Guillaume Rousset indique que le budget total des actions culturelles liées au patrimoine est de 10 000 €. Des financements de l'éducation nationale, de la DRAC, du Leader pourraient être mobilisés.

Pascale Brun demande si c'est le rôle d'Ardes Communauté que de s'occuper de patrimoine. Guillaume Rousset s'en étonne s'agissant d'un des axes du schéma de développement culturel validé en septembre 2014 et sachant qu'un stage de 5 mois vient d'avoir lieu. Il indique que le présent vote **est de** savoir si l'on engage la démarche mais qu'il est aussi possible de ne rien faire.

Le Président demande au conseil de valider le projet et de l'autoriser à présenter toute demande de subvention.

Accord unanime.

- Modification de la délibération relative aux tarifs de location de la salle multi-activité (hors VPTI)

Guillaume Rousset rappelle que lors du conseil du 28 juillet 2015, il avait été acté que les tarifs de la location de la salle multi-activité pour les extérieurs seraient équivalents à 4 fois ceux pratiqués pour VPTI. Une erreur s'est glissée dans la délibération pour les tarifs de la demi-journée : $85 \times 4 = 340$ € et non 240 € comme inscrit dans la précédente délibération.

Il est donc demandé au conseil de délibérer à nouveau ce tarif.

Accord unanime.

- Convention avec les communes d'Ardes et d'Augnat, avec le R.P.I. Augnat / St Gervazy pour la mise à disposition des salles nécessaires à la mise en œuvre des T.A.P. et des ATSEM

Guillaume Rousset expose que l'organisation des T.A.P. est désormais cadrée administrativement (conventions avec les intervenants, charte d'engagement, fiche d'inscription,...). Il semble donc désormais nécessaire de régler le dernier aspect, celui des relations avec les communes / R.P.I. En ce sens, une convention quadripartite Ardes Communauté, commune d'Ardes-sur-Couze, commune d'Augnat, R.P.I. Augnat St Gervazy pourrait être signée de sorte à sécuriser juridiquement chacun des acteurs et envisager la pérennité du dispositif.

Les mises à disposition de locaux et de personnel se feront à titre gracieux. La convention prendrait effet dès délibération de l'ensemble des acteurs et jusqu'au 31/12/2016.

Pascale Brun indique qu'elle doit réunir le R.P.I. et propose de reporter la décision.

Le Président reporte la décision et clôt ce point.

- Programmation de l'ACI 2016

Guillaume Rousset rappelle les principes (commission « Services et Vie Locale » du 8 octobre 2014)

1. Mixer les chantiers « Paysagers » et « Petit patrimoine bâti »
2. S'adapter à l'équipe (8 salariés, persévérance et qualité variables, compétences,...)

3. Pas d'entretien périodique (dérogation possible pour les sites à plus-value touristiques de communes sans agent technique)
4. Intérêt communautaire prioritaire
5. Implication locale (élus, voisins)

Le Vice-Président rappelle que les sollicitations se font par le biais d'un formulaire adressé à Ardes Communauté et la programmation est étudiée par la commission « Service et vie locale ». Il est également nécessaire que les communes fassent savoir si les projets prévus ont été réalisés par d'autres moyens et donc si les demandes sont annulées. Il propose de refaire passer le formulaire aux communes.

Il présente le projet de programmation 2016 (avec report des actions non réalisées sur les programmations précédentes).

Liste des travaux	Lieu
Ruisseau de Boisseuge	Commune de Mazoires
Lavoir de Perpezat (2 ^{ème} tranche)	Commune d'Apchat
Cimetière de Madriat (tranche 3)	Commune de Madriat
Chemin du bois de Boutaresse	Commune de Saint Alyre es Montagne
Bac de Boutaresse	Commune de Saint Alyre es Montagne
Bac de Moulet	Commune de Dauzat sur Vodable
Bac de Genelières	Commune de Dauzat sur Vodable
Bac d'Auzolles	Commune de Saint Alyre es Montagne
Falaises de Rentières Création d'un sentier de randonnée (2 ^{ème} t.)	Commune de Rentières
Tour de Besse	Commune d'Anzat le Luguet
Recépage des berges de la Cascade d'Apcher	Commune d'Anzat le Luguet
Chemin et tour de l'église	Commune de Roche Charles la Mayrand
Petit Parry	Commune de Roche Charles la Mayrand
Centre touristique	Ardes-sur-Couze Ardes Communauté
Site de Planove	Ardes-sur-Couze Ardes Communauté
Site de Moulet	Dauzat-sur-Vodable Ardes Communauté
La Jaquette	Commune de Mazoires
Les Sagnes de La Godivelle	Commune de La Godivelle
Site des grottes de Rentières (2 ^{ème} t.)	Commune de Rentières
Réfection de l'ancienne croix du lac d'en haut	Commune de La Godivelle
Bac de Vaissière	Commune de Chassagne

Il ajoute que des chantiers sont également enregistrés et en attente pour les programmations suivantes :

- Four de Poudain (Ardes sur Couze)
- Buron (Lauzes à réviser) (Anzat le Luguët)
- Pont Romain (Anzat-le-Luguët)
- Petit Patrimoine, tranche 2 (La Godivelle)
- Fontaine, rue du lavoir (Augnat)
- Bac de Dauzat (Dauzat sur Vodable)
- Sentier de la chapelle de la Valette (Apchat)
- Plantation de rosiers (Saint Alyre es Montagne)
- Bacs de La Mayrand (Roche Charles la Mayrand)
- Enceinte du monument aux morts (Mazoires)
- Bacs de Vèze (Mazoires)
- Croix de la Visade (Chassagne)
- Pont des Terres Rouges (Madriat)
- Entourage de La Chapelle (Rentières)

Pascale Brun indique qu'il y a également le lavoir de Letz. Alexandre Duboc indique qu'un problème d'eau devait être préalablement réglé. Pascale Brun indique que c'est fait. Guillaume Rousset conclut qu'Ardes Communauté n'était pas informé de cela et que le chantier sera mis dans la liste d'attente.

Le Président propose de valider la programmation présentée.

Accord unanime

- Maison de services / Tiers Lieu

Guillaume Rousset rappelle que l'étude, financée à 80 %, a démarré le 29 octobre dernier et qu'un premier rendu est prévu pour le 11 décembre. Il devra apporter une synthèse des besoins et un premier chiffrage et nombre de m².

Dans ce cadre, un atelier de réflexion, ouvert très largement aura lieu le 18 novembre à 17h à la salle polyvalente d'Ardes-sur-Couze, au-dessus de la mairie.

Par ailleurs, il propose de prendre rang pour la D.E.T.R. 2016 et de présenter un dossier pour une première tranche fonctionnelle de 500 000 € H.T. et de solliciter une aide de 30 % de ce montant.

De façon à pouvoir être réactifs en cas d'opportunité financière, il propose également d'autoriser le Président à présenter toute demande de subvention utile à l'avancée du projet.

Accord unanime.

- Convention de mise à disposition de véhicule envers le CIAS

Guillaume Rousset informe l'assemblée qu'une subvention de 80 % a été obtenue pour l'achat d'un véhicule neuf de 9 places (retenu chez Citroën, lors d'un conseil précédent, pour un montant de l'ordre de 17500 € H.T.)

Ceci permet d'envisager de faire bénéficier le chantier d'insertion du véhicule Renault Traffic, jusqu'ici utilisé par le service Enfance Jeunesse, entre autres.

Il propose donc au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec le CIAS pour la mise à disposition du véhicule Renault Traffic. Le CIAS en assumerait dès lors les frais de fonctionnement (entretien, réparation, assurances).

Nota : la convention prendrait effet dès que le CIAS aura délibéré en ce sens et que le nouveau véhicule Citroen, aura été livré.

Accord unanime.

Dynamiques Economiques

Convention avec l'association Terroir dans l'Assiette

Le Président rappelle à l'assemblée que pendant l'été, l'association Terroir dans l'Assiette a ouvert un magasin de produit locaux dans le local situé chemin des jardins à Ardes et qu'une convention de 3 mois pour la mise à disposition à titre gracieux de ce local avait alors été actée. Les membres de l'association souhaitant poursuivre l'expérimentation, il propose au Conseil de signer une convention en ce sens jusqu'à la fin de l'année 2016.

Frédéric Chabrilat indique que, selon lui, l'implication locale de l'association n'est pas suffisante, notamment sur les manifestations. Le Président demande à ce qu'un courrier soit fait à l'attention de la communauté pour qu'il puisse solliciter l'association Terroir dans l'Assiette.

Le conseil, par 17 voix pour, 1 contre (Frédéric Chabrilat), 3 abstentions (Guy Gelly, Guy Fradin, Pascale Brun), autorise le Président à signer la convention.

Projet « Cézallier Bio » : aspects financiers

Le Président informe l'assemblée qu'Ardes Communauté, avec les communauté de communes du Cézallier et du Pays de Massiac, a candidaté en aout dernier à l'appel à projets régional « Territoire bio exemplaire ». Il inique que la candidature fait partie des deux retenues par la région et qu'une subvention de 60 000 € sur deux ans a été obtenue (58.73 % d'un montant de dépenses éligibles de 102 168 € T.T.C.). Il précise que les postes de dépenses sont les suivants :

- Personnel :	80 000 €
- Prestations extérieures	21 000 €
- Matériel :	2 000 €
TOTAL :	103 000 €

Le Président demande au conseil de l'autoriser à demander toute autre subvention possible, notamment auprès du Leader.

Accord unanime.

Aménagement du territoire

Métropole Clermont Vichy Auvergne

Le Président indique que le Syndicat Mixte de la Métropole Clermont Vichy Auvergne sollicite les EPCI pour connaître leur volonté de rejoindre la démarche de structuration du territoire qu'il porte. Il ajoute que deux modalités sont possibles :

- Rejoindre le Syndicat en tant qu'EPCI « associé » : dans ce cas, il s'agit d'être tenu informé de la démarche et de son avancement. Il n'y a pas de cotisation

- Etre membre de plein droit du Syndicat : dans ce cas, l'EPCI désigne un représentant, prend part aux votes et aux décisions, et s'acquitte d'une cotisation qui est fonction du nombre d'habitants et du nombre de siège (Environ 4500 € pour Ardes Communauté, selon appel téléphonique au Syndicat le 9/11/15).

En tant qu'EPCI associé, il est possible de devenir membre de plein droit à tout moment. Le Président propose donc au Conseil de se limiter à la qualité d'EPCI associé.

Accord unanime.

Environnement et transition énergétique

Marché de collecte des points d'apport volontaire

Le Président expose que le marché de collecte des points d'apport volontaire dont le titulaire est à ce jour la société Echalié, a été prolongé à deux reprises. Il précise qu'il serait néanmoins nécessaire de consulter à nouveau pour l'année 2016. Il demande donc au conseil de l'autoriser à lancer la consultation et à conclure la procédure en retenant l'offre la mieux disante.

Accord unanime.

Vie intercommunale et moyens associés

Décision modificative n°1 sur le budget « Centre touristique »

Le Président indique que lors du vote du budget, 50 000 € de restes à réaliser ont été inscrits sur le budget centre touristique, avec l'imputation 2313, programme 10. 50 000 € de dépenses nouvelles avaient également été inscrits, mais sont passés sur l'imputation 2313, en dehors du programme 10. Il indique que par cohérence, le trésor public nous demande de rassembler les deux sommes.

Il propose donc de prendre la décision modificative correspondante :

2313 : Immobilisations en cours : - 50 000 €

2313-10 : Immobilisations en cours : + 50 000 €

La D.M. n'engendre aucune modification de l'enveloppe globale.

Accord unanime.

Personnel :

Nouvelle organisation des missions sociales

Le Président rappelle que Samuel Nunez est en contrat à durée déterminée au CIAS d'Ardes Communauté pour la mission suivante : « Coordonner l'ensemble de la compétence 'action sociale' de la communauté de communes, comprenant la responsabilité du centre intercommunal d'action sociale » jusqu'au 7 février 2016. Pour raisons professionnelles, le Président ne souhaite pas renouveler ce contrat.

Il propose donc d'organiser différemment la mission au sein d'Ardes Communauté (en gras sont identifiés les changements).

Missions et tâches	Céline Verneyre	Alexandre Duboc	Autres intervenants
Visites à domicile			X Laura Bernhardt et / ou prestation à autre CC
Bilan du service Aides à domicile et ACI		X dont négociation avec CD sur tarification	
Dossiers de subventions		X	
Validation des heures des AAD	X		
Entretiens avec les salariés de l'ACI			X
Aides sociales directes	X		
Portage de repas	X		V. Michalon
Comptabilité courante (facturation, paies,...)	X		
Budgets	X	X	
Sécrétariat des C.A.	X	X animation	
Accueil, secrétariat	X		
Dossiers du personnel	X		
Suivi UNA, SPASSAD		X	
Planning AAD / Bénéficiaires	X		
Décisions courantes		X	

En conséquence, il propose au conseil :

- De valider cette nouvelle répartition de mission
- D'autoriser le Président à signer une convention avec le CIAS pour la rémunération de la prestation de direction du CIAS assurée par Alexandre Duboc à hauteur de 10 % de son temps.
- De modifier la convention avec le CIAS pour les prestations de secrétariat et administration générale. Il s'agirait de passer Céline Verneyre de 80 % à 90 % de son temps sur la mission CIAS

Pascale Brun demande si M. Nunez a été informé de cette décision. Le Président indique la décision a été donné au salarié depuis plusieurs mois de sorte à ce qu'il puisse s'organiser et que, par ailleurs, le Président s'est engagé à l'aider dans sa recherche d'emploi et éventuellement à réduire le préavis le cas échéant.

Le Président propose le vote.

Accord unanime sur les propositions.

Contrat de Céline Verneyre

Le Président poursuit le point précédent et rappelle que Céline Verneyre a été embauchée tout d'abord au CIAS d'Ardes Communauté en aout 2012, à 27h/semaine, à l'indice équivalent au SMIC, puis est passé à 35h en avril 2013 (arrêt de longue durée de Mme Leguelaff).

En avril 2014, dans la perspective de mutualisation des services de secrétariat, Céline Verneyre a été recrutée par Ardes Communauté pour assumer en plus des missions précédentes, l'ensemble des paies, cotisations sociales et gestion administrative des ressources (avec une

rémunération de 1380 € nets). En octobre 2014, compte tenu de la bonne exécution des missions une augmentation de rémunération (de l'ordre de 70 € nets) lui avait été accordée.

Le Président indique que le contrat en cours de Céline Verneyre au sein d'Ardes Communauté a pour intitulé « Secrétaire comptable » et se termine le 31 mars 2017. La nouvelle répartition des missions du CIAS et les nouvelles responsabilités prises par Céline Verneyre amène un nouvel intitulé (Secrétaire comptable en charge de la gestion administrative du CIAS et des ressources humaines) et le nouveau détail du poste comme suit :

✓ Missions de base

- Gestion administrative des ressources humaines (Ardes Communauté, C.I.A.S., mutualisation)
- Rédaction, suivi des contrats
- Organisation des recrutements éventuels
- Suivi des dossiers des agents, des notations, des ordres et frais de missions, des plannings, des congés
- Paies du personnel, des élus, et cotisations afférentes
- Référente pour le CNAS, le Centre de Gestion, etc.
- Confection budgétaire pour CIAS et Aide à Domicile. Comptabilité des services du CIAS par convention et facturation des prestations

✓ Missions complémentaires

- Secrétariat des séances des organes délibérants (conseil communautaire, conseils d'administration du CIAS)
- Suivi portage de repas et aides sociales directes
- Comptable suppléante

Le Président propose donc au conseil de signer un nouveau contrat avec Céline Verneyre pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 avec une augmentation de 100 € nets mensuels environ.

Accord unanime.

Contrat de M. Alexandre Duboc

Dans le même esprit, le Président propose de signer un nouveau contrat avec Alexandre Duboc, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, avec une augmentation de 150 € nets mensuels.

Accord unanime.

Contrat de M. Denis Verdier

Le Président expose que le contrat de M. Denis Verdier, chauffeur rippeur à Ardes Communauté, arrive à échéance au 1^{er} décembre 2015. Il propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an soit jusqu'au 1^{er} décembre 2016 et de solliciter le renouvellement de l'aide CAE / CUI. Les autres conditions restent inchangées.

Accord unanime.

Frais de déplacement de M. Le Président

Monsieur le Président indique qu'il s'est rendu le 24 septembre dernier à Paris pour rencontrer les dirigeants de Vacances Pour Tous, avec Alexandre Duboc. Ce déplacement a été mutualisé et il reste à charge les frais de taxis qui s'élèvent à 70 €.

Il demande au Conseil de valider le remboursement de ces frais.

Accord unanime.

Questions diverses

Dates à venir

- Spectacle de Pierrette Dupoyet, « Jaurès assassiné deux fois » précédé d'un lever de rideau avec l'association de St Hérem à St Hérent, le 14/11/2015 à 20h à la salle multi-activité.
- Atelier de travail sur la maison de service / tiers lieu, le mercredi 18 novembre de 17h à 19h à la salle polyvalente d'Ardes-sur-Couze, au-dessus de la mairie.
- Ces Alliés : Résidence artistique avec la compagnie de la Lune Rouge à Mazoires, présentation de l'étape de travail le 18/11/15 à 19h30 à Mazoires
- Conférence des maires le 21/11/2015 à 9h à la salle Animatis à Issoire
- Date limite du vote sur le SDCl : première semaine de décembre en fonction de la date de réception du courrier de M. Le Préfet.
- Atelier sur le SCOT : 10 et 11 décembre 2015 (annexe 4).

Rats taupiers

Le Président indique que le problème des rats taupiers tend à s'accroître. Il rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet. A la dernière, il a été évoqué une exploitation du Puy de Dôme où le problème serait endigué et une visite a été proposée. Le Président indique qu'il a pris contact avec l'agriculteur (vers Tortebeffe) et que celui-ci est d'accord pour recevoir des élus. Il propose de mobiliser un véhicule de 9 neuf places en ce sens et demande qui est intéressé.

Jean-Louis Lenègre, Jacques Morel, Guy Fradin, Alain Maissonneuve, Pascal Mercier, Guy Goyon, Pascale Brun pourraient être intéressés, la date de visite sera transmis dès que possible.

Pascale Brun demande à ce qu'Ardes Communauté écrive au Préfet pour l'alerter de la situation et notamment des risques sur les captages d'eau. Le Président est favorable à ce courrier.

Formations

Pascale Brun demande si les formations aux agents pourraient être mutualisées, à l'échelle de la communauté et des agents des communes (CACES, certiphyto). La question sera étudiée et proposée à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 18h00.
